

**La Société de Jeunesse
de Romanel-sur-Lausanne**

a le pénible devoir de faire part
du décès de

**Monsieur
Arnold MARTIN**

père de David, membre
d'honneur, et de Carole,
ancienne membre.

Elle leur exprime, ainsi qu'à leur
famille, ses plus sincères condo-
léances.

Pour les obsèques, se référer à
l'avis de la famille.